

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 juin 2011**  
~~~~~

**LOGEMENTS À VOCATION SOCIALE
CRÉATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SUR LA COMMUNE DE BÉLARGA**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 juin 2011 à 18h00 à la Salle des fêtes de Saint Saturnin de Lucian., sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

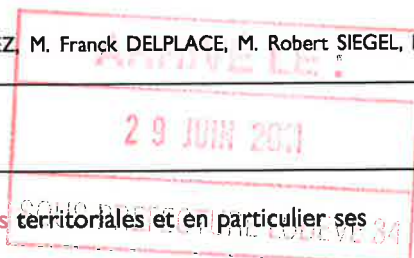
Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Jean-François CADILHAC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Mme Hélène BARRAL, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. Jean-Claude MARC, Mme Florence QUINONERO -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations : M. Christian LASSALVY à Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Jean-Pierre BERTOLINI à Mme Hélène BARRAL

Excusés : Mme Catherine JOSIEN

Absents : M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Franck DELPLACE, M. Robert SIEGEL, M. Didier LAMONT

Quorum : 23	Présents : 36	Votants : 38	Pour 38 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------



Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération en date du 16 juillet 2007 par laquelle la Communauté de communes a fait l'acquisition de deux terrains situés à proximité du cœur de village de Bélarga pour un coût de 440 000 € (le Conseil régional et le Conseil général ont participé respectivement à hauteur de 40 000 € et 72 800 €),

Vu que ces deux parcelles, cadastrées AB 362 et AB 469, couvrent une superficie totale de 3 421 m²,

Vu que la Communauté de communes a accompagné en 2010 la commune dans la modification de son POS permettant l'adaptation des règles d'urbanisme nécessaire à la faisabilité du projet.

Considérant qu'afin de diversifier l'offre de logements, le projet d'aménagement de ce secteur prévoit la création par Hérault Habitat de 10 logements locatifs sociaux sur ces parcelles,

Considérant que le projet, qui a fait l'objet de propositions d'aménagement par Hérault Habitat et le CAUE de l'Hérault, tiendra compte du caractère remarquable des terrains (présence d'une haie de marronniers centenaires), du développement futur du secteur et des liaisons à conforter avec le centre ancien,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✎ D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte notarié établissant le bail emphytéotique à l'euro symbolique au profit d'Hérault Habitat pour une durée de 50 ans correspondant aux règles d'amortissement comptable des investissements. Hérault Habitat prend à sa charge les travaux nécessaires à la réalisation des logements sociaux puis la gestion de ce parc locatif

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 478 le

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

